

## **Le Centre Public d'Action Sociale de Grez-Doiceau**

procède à un appel public en vue du recrutement d'un(e) Directeur(trice) général(e) dont l'entrée en fonction est prévue le 01 janvier 2017.

Les conditions d'accès au poste de Directeur(trice) général(e) sont fixées comme suit :

- 1° être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne;
- 2° jouir des droits civils et politiques;
- 3° être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;
- 4° être porteur (se) d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A au plus tard le jour de la clôture des inscriptions;
- 5° être porteur (se) d'un certificat de management public ou tout autre titre équivalent délivré par un organisme agréé par le Gouvernement sur avis du Conseil régional de la formation, cette condition n'est pas requise tant que le certificat de management public n'est pas organisé. Le certificat de management public peut être obtenu durant la première année de stage. Cette période peut être prolongée jusqu'à l'obtention du certificat pour une durée d'un an maximum. Les Directeurs (trices) Généraux (rales) en fonction au 01 septembre 2013 sont dispensés de l'obligation d'être porteurs du certificat de management public ;
- 6° être lauréat d'un examen;

Les candidatures sont à adresser par lettre recommandée à la poste, pour le 31 juillet 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à la Présidente du C.P.A.S. de Grez-Doiceau, rue des Moulins 10 à 1390 Grez-Doiceau.

Les candidatures seront accompagnées des documents suivants:

1. un extrait d'acte de naissance
2. un extrait de casier judiciaire modèle 1 daté de moins de trois mois.
3. un certificat de nationalité
4. une copie certifiée conforme du diplôme donnant accès aux emplois de niveau A
5. une copie du certificat de management public ou tout autre titre équivalent délivré par un organisme agréé par le Gouvernement sur avis du Conseil régional de la formation ou, pour les candidats qui sont dispensés dudit certificat, une attestation justifiant de leur nomination à titre définitif, en date du 1er septembre 2013, dans la fonction de directeurs généraux ou de directeurs financiers d'une autre commune ou d'un C.P.A.S.
6. pour les Directeurs (trices) généraux (ales) d'un autre C.P.A.S. nommés à titre définitif lorsqu'ils se portent candidat à l'examen de recrutement, une attestation justifiant de leur nomination à titre définitif.
7. un curriculum vitae.

Les candidatures incomplètes ou reçues hors délai ne seront pas prises en considération.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu à l'adresse précitée ou par courriel : [benoit.dohet@publilink.be](mailto:benoit.dohet@publilink.be).